



## Stratégie globale de l'ASI 2017–2020

### Vision et mission

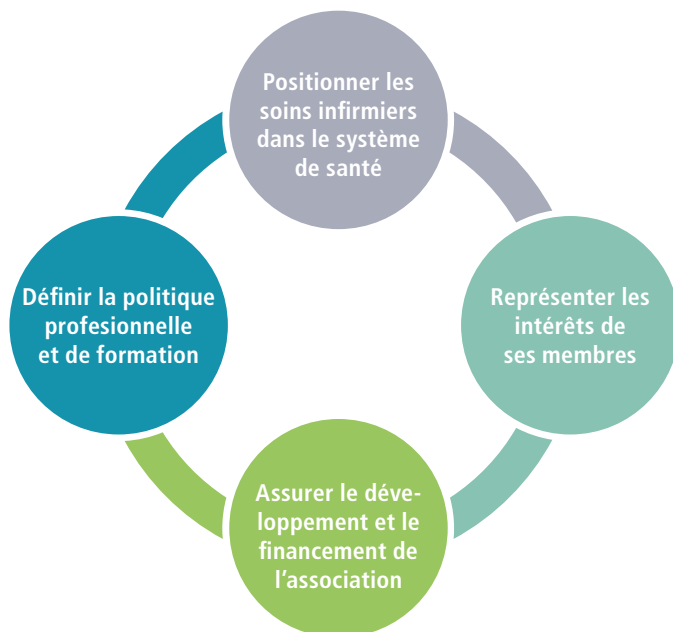
L'ASI joue un rôle essentiel dans le système de soins:

- Elle positionne les soins infirmiers comme pilier porteur du système de soins.
- Elle participe à l'élaboration de la politique professionnelle et de formation de toutes les professions impliquées dans les soins infirmiers<sup>1</sup> dans l'intérêt des personnes vivant en Suisse.

### Les soins infirmiers – d'une seule voix

L'ASI est l'association professionnelle des infirmières et infirmiers. Elle représente les intérêts de ses membres, qui sont actifs dans différentes fonctions. Elle assure aussi la représentation d'intérêts de tous les autres groupes professionnels actifs dans le processus de soins infirmiers.

### Stratégie globale de l'association 2017–2020



### Positionner les soins infirmiers dans le système de santé

- En tant qu'interlocutrice incontournable des acteurs en politique de la santé et de la formation dans le domaine des soins, l'ASI s'implique dès le début dans tous les processus décisionnels significatifs pour les soins infirmiers, au niveau national et cantonal. En tant que voix infirmière, elle est entièrement reconnue par ses partenaires et les associations du domaine de la santé.
- L'ASI fait partie des décideurs en matière de conception de la politique de formation des professions impliquées dans les soins infirmiers et exerce une influence déterminante basée sur son expertise.
- Elle se positionne comme experte des soins infirmiers et garante de leur qualité dans tous les groupements et processus politiques de formation d'opinion. Elle agit en s'orientant vers l'avenir, anticipe les évolutions et intègre les tendances nationales et internationales en lien avec les soins infirmiers dans ses positionnements et conceptions.

### Représenter les intérêts de ses membres

L'ASI oriente ses activités et ses prestations de manière conséquente en se référant à des sondages représentatifs réalisés auprès de ses membres. Les priorités suivantes ont été définies sur de telles bases:

- L'ASI s'engage pour qu'il y ait un nombre suffisant de personnel formé dans les soins et que la proportion d'infirmières et d'infirmiers réponde au besoin.
- Elle représente auprès des employeurs les intérêts professionnels de ses membres ainsi que leurs intérêts en lien avec le droit du travail.
- Elle s'engage pour que les infirmières et infirmiers gardent l'entière responsabilité du processus de soins infirmiers.
- L'ASI s'investit pour l'initiative populaire fédérale «Pour des soins infirmiers forts», qu'elle a lancée début 2017, conjointement avec ses associations membres et le soutien d'autres associations dans le domaine des soins infirmiers, le lead restant néanmoins entre les mains de l'ASI Suisse. Il s'agit d'ancrer dans la loi les demandes de l'initiative populaire.
- L'ASI définit avec ses sections et ses associations spécialisées les prestations pour ses membres. Elle décide quelles prestations sont assurées par l'ASI au niveau national et lesquelles sont assurées au niveau régional. Elle classe les prestations par ordre de priorité, conjointement avec ses sections et associations spécialisées, afin que tous ses membres, partout en Suisse, puissent profiter des mêmes prestations de qualité.
- L'ASI informe régulièrement ses membres et la branche de la santé sur l'évolution et les nouveautés en termes professionnels et politiques ainsi que sur les activités de l'ASI.

### Définir la politique professionnelle et de formation

- Dans l'intérêt de la sécurité des patients et de l'efficacité des coûts, l'ASI promeut l'engagement de tous les professionnels impliqués dans les soins infirmiers de manière conforme à leurs compétences et à leur formation. Elle se réfère pour cela à des principes éthiques.
- L'ASI analyse de manière critique les tendances qui se dessinent en termes de qualité des soins infirmiers dans la pratique. Elle les met en relation avec des normes internationales, prend position sur les différentes évolutions et prend des mesures si nécessaire sous une forme appropriée.
- Grâce à son expertise, l'ASI influence le développement des profils professionnels. Elle est un partenaire incontournable dans l'élaboration des bases et des conditions-cadres des formations initiales et continues des professionnels impliqués dans les soins infirmiers. Elle participe aux travaux d'élaboration et aux décisions. La collaboration avec l'OdASanté est clarifiée.
- Elle formule les définitions de rôles et les profils de compétences ainsi que des normes pour l'engagement des différents groupes professionnels dans la pratique. Elle le fait de sa propre initiative et en collaboration avec d'autres acteurs. Elle s'engage pour la réglementation de nouveaux rôles professionnels ou les réglemente elle-même.

### Assurer le développement et le financement de l'association

- L'ASI se développe en tant qu'association, conjointement avec ses associations membres. Elle attache une grande importance à l'esprit de coopération, à l'utilisation des synergies et au renforcement réciproque.
- L'ASI fait augmenter le nombre de ses membres.
- Le Secrétariat central de l'ASI oriente ses activités en fonction de la stratégie de l'ASI et réalise les objectifs opérationnels.
- L'ASI et ses associations membres travaillent avec un système d'indicateurs unifié et allégé. L'échange des données s'effectue selon une procédure définie.
- L'ASI a priorisé ses activités de telle sorte qu'elle peut les réaliser avec ses associations membres en utilisant les ressources financières et en personnel à disposition.
- L'ASI assure son financement grâce aux cotisations, au produit des annonces, à des congrès, à des prestations à des tiers et à des dons. Les finances de l'association sont solides et sont assurées par une conscience élevée des coûts, la mise en commun des ressources et des liquidités stables.

<sup>1</sup> Les soins infirmiers sont effectués par les infirmières et infirmiers HES ou ES, en collaboration avec les Health Care Assistants (HCA), au sein d'une équipe multiprofessionnelle, en intégrant les patients et leurs proches. Ils contribuent «au développement et au maintien de la santé ainsi qu'à la prévention des risques pour la santé; ils soutiennent les personnes durant leur traitement et les aident à faire face aux effets des maladies et des thérapies» (Les soins infirmiers – perspectives 2020, p. 6).



Choisystrasse 1  
Postfach  
CH-3001 Bern  
PC 30-1480-9  
Tel. 031 388 36 36  
Fax 031 388 36 35

E-Mail: [info@sbk-asi.ch](mailto:info@sbk-asi.ch)  
Internet: [www.sbk-asi.ch](http://www.sbk-asi.ch)